Comptabilité des assurances

Comptabiliser les opérations de réassurance

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | ASSUR-8992376 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 215 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Comptabilité des assurances

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier le marché de la réassurance

Maîtriser les principaux types de traités

Maîtriser la comptabilisation des flux cédés et la lecture des états comptables

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir une connaissance des fondamentaux de l'assurance ou une pratique métier
Avoir des connaissances de base en comptabilité

Public concerné

Comptables des mutuelles et des compagnies d'assurances

Contrôleurs de gestion des mutuelles et des compagnies d'assurances

Gestionnaires des mutuelles et des compagnies d'assurances

Administrateurs

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Cerner le marché de la réassurance

- Les acteurs mondiaux et français
- La réassurance obligatoire et la réassurance facultative
- Le plan de réassurance et les 2 grandes familles de traités : réassurance proportionnelle et réassurance non proportionnelle

Analyser le modèle économique des 4 traités de base

- Le traité en quote part
- Le traité en excédent de plein
- Le traité en excédent de sinistre
- Le traité en stop loss

Exercices d'application : impact résultat d'un traité en quote part, impact résultat d'un traité en excédent de plein

Impact résultat d'un traité en excédent de sinistre

- Lire un traité

Exercice d'application : prise de connaissance de 2 traités et interprétation

Réaliser le traitement comptable chez la cédante et l'acceptante

- Les flux de primes et sinistres
- Les provisions techniques
- Les prises de garantie
- La commission de réassurance et la participation aux bénéfices

Exercice d'application : passage des écritures dans le cadre d'une opération de cession : primes, sinistres, variation des provisions, commission de réassurance, participation aux bénéfices, dépôt espèces

Réaliser les restitutions comptables

- Chez la cédante
- Chez l'acceptante

Exercice d'application : Lecture des comptes sociaux d'une entité cédante

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :

Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant

À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs

À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.